

# Comité de pilotage final

*CTG de la CC de Val Aigo*

30 novembre 2023

# Ordre du jour

**01** Point d'étape de la démarche

**02** Validation du plan d'action

**03** Gouvernance de la CTG

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

Berser  
Levrault

ID : 031-213100662-20231213-ADL2023\_110-AU

# 01

# Point d'étape de la démarche



© 2022 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

# Les points de sortie de la démarche



2. Un **projet social** fondé sur des orientations stratégiques



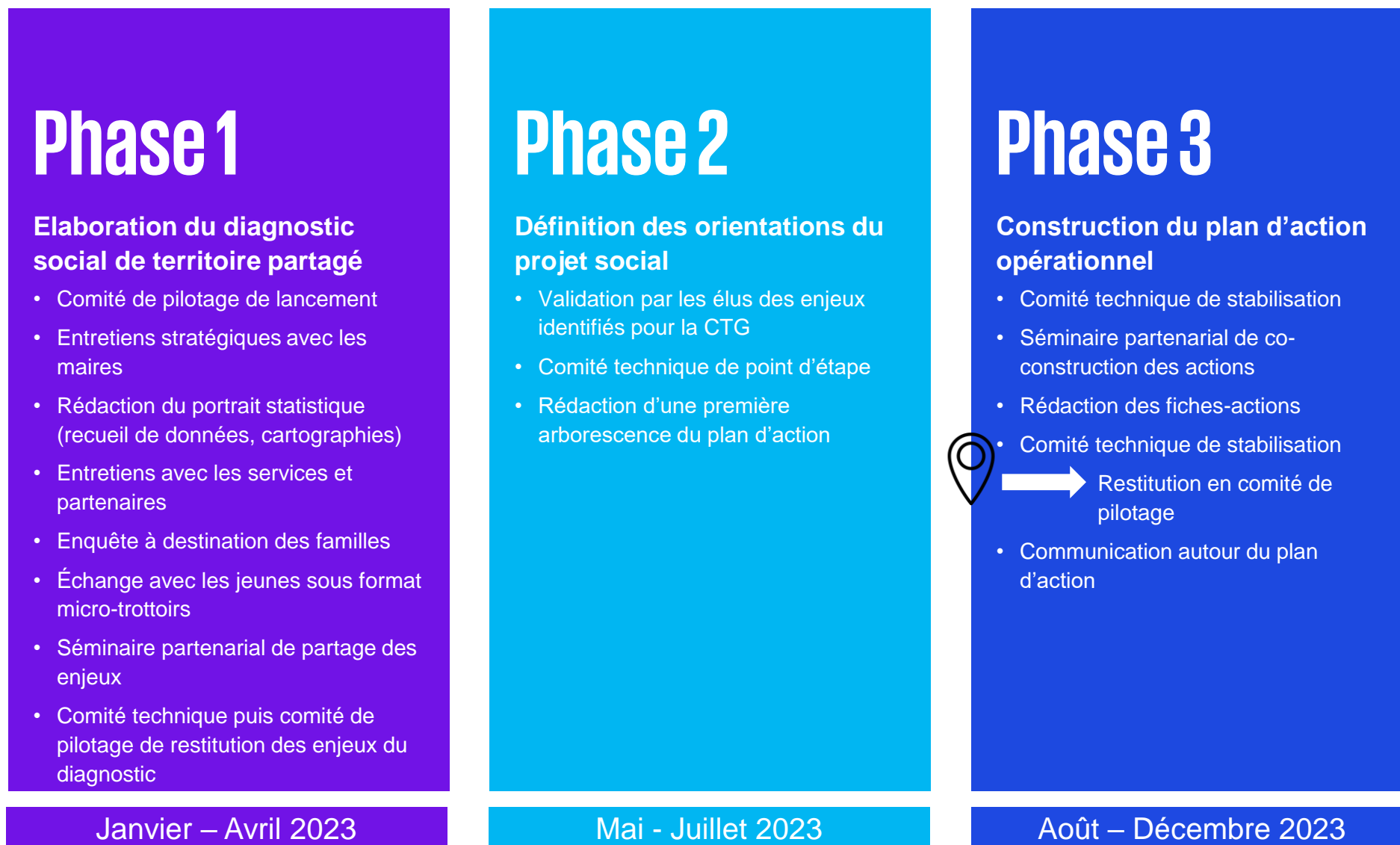
3. Un **plan d'action opérationnel, partenarial et pilotable**



1. Un **diagnostic social de territoire**



# Synoptique de la démarche



# Le séminaire partenarial de co-construction des actions

5 octobre 2023



## Les objectifs

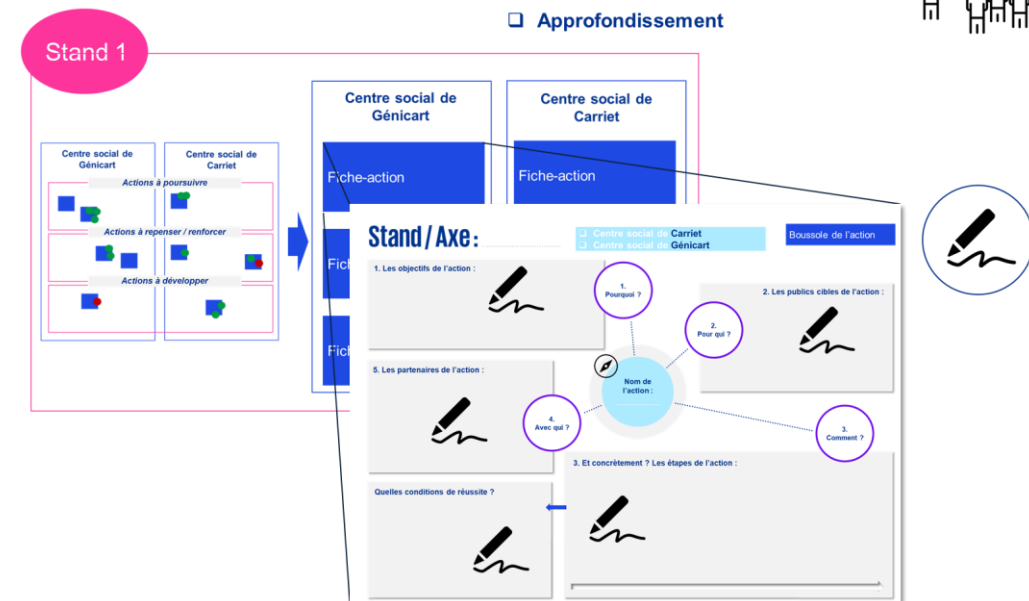
- ✓ Mobiliser les services et partenaires
- ✓ S'approprier les orientations fixées par les élus
- ✓ Décliner les propositions d'action en premières fiches-actions partagées



## La méthode

- Un séminaire partenarial en format « world café » 2h30
- **Introduction** en plénière
- Répartition des participants en **4 stands**
  - Les stands reprendront l'intitulé des orientations
  - **Contribution par les participants de premières fiches-actions**
- Restitution des **actions travaillées** en plénière

## Présentation d'un stand



Un arbitrage posé pour ne convier à ce séminaire que les services de la CC et des communes (y compris associations gestionnaires)

02

# Validation du plan d'action de la CTG

# Des orientations partagées

1

Poursuivre et renforcer l'investissement partagé de l'accompagnement des familles et de la parentalité, entre services et collectivités du territoire

2

Poursuivre la réponse aux besoins d'accueil et d'éveil du jeune enfant

3

Faire du soutien au parcours éducatif de l'enfant un objectif partagé entre collectivités

4

Favoriser l'épanouissement et accompagner la montée en autonomie des jeunes de manière coordonnée entre collectivités et partenaires

5

Soutenir les missions menées en faveur de l'accompagnement des publics fragilisés et de l'accès aux droits de l'ensemble des publics

6

Renforcer les actions permettant la cohésion sociale et intergénérationnelle des publics



# Note préalable

**Le présent support vise à restituer de manière synthétique les modalités envisagées et travaillées avec les services pour chaque action.**

**Il s'agit donc d'une synthèse du document complet de plan d'action comportant les fiches-actions.**

**Le pictogramme ci-dessous vise à identifier pour certaines actions les enjeux de coordination entre collectivités (consensus, échanges entre services, clarification d'objectifs communs entre élus, etc.), en particulier :**



- **Pour des politiques publiques non exclusives à une collectivité en particulier (parentalité)**
- **Pour des compétences communales pouvant déployer des synergies territoriales (enfance, jeunesse)**



**Enjeu à anticiper de coordination entre collectivités**

# Axe 1 : Poursuivre et renforcer l'investissement partagé de l'accompagnement des familles et de la parentalité, entre services et collectivités du territoire



	Modalités	Pilotage de l'action
<b>Relancer les actions menées par la CCVA dont les ateliers parents enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>État des lieux des besoins</li> <li>Poursuite de la consultation des familles</li> <li>Identification des actions à poursuivre et relancer dont les ateliers parents enfants</li> </ul>	CCVA
<b>Poursuivre l'expérimentation d'espace écoute parents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan à partager</li> <li>Valorisation du service</li> <li>Réflexion autour de l'ouverture d'autres lieux</li> </ul>	CCVA / EPE
<b>Investir certaines thématiques de manière partagée au sein des services petite enfance (RPE, EAJE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des temps de coordination entre services</li> <li>Poursuite des conférences</li> <li>Extension d'actions auprès des partenaires et autres services</li> </ul>	CCVA
 <b>Mieux faire connaître les enjeux et dispositifs autour de l'accompagnement de la parentalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des ressources et partenaires</li> <li>Diffusion des informations de manière mutualisée et centralisée</li> <li>Présentation des enjeux et dispositifs auprès des élus</li> <li>Formation en continu des professionnels</li> </ul>	CCVA : coordination Communes : porteurs de projets
 <b>Renforcer la collaboration entre la CCVA et les communes sur le champ de la parentalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps partagés entre acteurs et services de collectivités</li> <li>Création d'une action commune, ex. Semaine de la parentalité</li> <li>Investissement de lieux ressources du territoire</li> </ul>	A définir : collectivités

## Axe 2 : Poursuivre la réponse aux besoins d'accueil et d'éveil du jeune enfant

	Modalités	Pilotage de l'action
<b>Poursuivre et soutenir les actions de communication du RPE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des modes de communication</li> <li>Maintien de l'intervention du RPE sur les 3 communes</li> <li>Maintien de la place du RPE dans l'écosystème d'acteurs</li> </ul>	CCVA / RPE
<b>Valoriser les compétences internes et maintenir l'intervention des professionnels ressources au sein des EAJE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des compétences et bilan des intervention</li> <li>Définition des besoins de formation et des interventions externes</li> <li>Planifier les temps de formation et les interventions externes nécessaires pour les équipes</li> <li>Mobiliser certains partenaires pour venir en soutien aux équipes : ex. PMI</li> </ul>	CCVA / EAJE
<b>Poursuivre le soutien des professionnels dans l'accueil et le repérage des besoins spécifiques et du handicap</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>État des lieux des besoins, difficultés et compétences internes sur ce champ</li> <li>Renforcer le recrutement d'infirmières dans les équipes</li> <li>Former le personnel en continu</li> <li>Faire le lien avec les assistants maternels via le RPE</li> </ul>	CCVA / EAJE / RPE
<b>Réfléchir au renforcement de l'offre d'accueil du jeune enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation et suivi des besoins via une logique de veille interne de l'offre et des besoins</li> <li>Maintien de la diversité de l'offre d'accueil et de maintien de l'offre collective communautaire</li> <li>Mise en place d'un schéma directeur envisageant différents modes de renforcement de l'offre</li> </ul>	CCVA

## Axe 3 : Faire du soutien au parcours éducatif de l'enfant un objectif partagé entre collectivités

### Modalités

### Pilotage de l'action



#### Renforcer les liens entre coordinateurs autour de l'enfance dans le respect des compétences (coordination, projets)

- Outil de communication et temps de coordination entre acteurs et collectivités, porter des thématiques fédératrices entre ACM (communaux) et écoles
- Poursuite des événements fédérateurs comme la Fête de l'enfance
- Renforcement et soutien aux actions de passerelle entre la petite enfance et l'enfance, entre l'enfance et la jeunesse
- Relance des actions "enfance-jeunesse" dans les espaces culturels (ex. Médiathèque de Villemur)

Communes compétentes



#### Accompagner la mise en œuvre continue de l'accueil inclusif

- Temps d'échanges spécifiques sur cette thématique, capitaliser sur les temps de coordination
- Formations mutualisées et renforcées, délocalisées sur le territoire
- Travail autour de la transmission d'information entre la petite enfance et l'enfance
- *Poursuivre la mise en place d'une politique RH propre à chaque gestionnaire de services ACM.*

Communes compétentes

## Axe 4 : Favoriser l'épanouissement et accompagner la montée en autonomie des jeunes de manière coordonnée entre collectivités et partenaires

### Modalités

### Pilotage de l'action



#### Accompagner le renforcement de l'offre jeunesse sur les communes du territoire dans le respect des compétences

- Villemur-sur-Tarn : PS Jeunes, locaux distincts CM2 et Collégiens, passerelle enfance-CM2-Jeunesse, intervention au collège
- Bessières : évolution des horaires
- La Magdelaine-sur-Tarn : recrutement d'un animation, ouverture le semaine et pendant les vacances
- Buzet-sur-Tarn : déploiement du service jeunesse

Communes



#### Renforcer la coordination des acteurs de la jeunesse sur le territoire dans le respect des compétences

- Mise en place d'une réunion des acteurs de la jeunesse avec une régularité à expérimenter
- Renforcement de la coordination entre services pour assurer une continuité de service (cf. action suivante)
- Projets communs et mobilisation des jeunes comme acteurs du projet

Communes  
CCVA : facilitateur ?



#### Renforcer l'accès de tous à une offre enfance-jeunesse dans le respect des compétences

- Relance de la convention entre le SIGEP, La Magdelaine et Bessières
- Mise en place d'actions de passerelle entre l'enfance et la jeunesse
- Communication sur l'offre jeunesse à l'échelle de la CCVA
- Réflexion autour de mutualisation de postes et d'actions (ex. Aller vers, itinérance de l'offre sur différentes communes)

Communes

## Axe 5: Soutenir les missions menées en faveur de l'accompagnement des publics fragilisés et de l'accès aux droits de l'ensemble des publics

### Modalités

### Pilotage de l'action



#### Clarifier les perspectives communautaires partagées en matière d'action sociale et d'accès aux droits

- Maintien des services communautaires en matière d'action sociale et d'accès aux droits : CIAS et France Services
- Clarification de ces perspectives, échanges entre élus et services et soutien aux professionnels

CCVA



#### Soutenir et poursuivre l'animation d'une réunion de partenaires des acteurs de l'action sociale sur le territoire

- Bilan à dresser des réunions partenaires de l'action sociale animée par un agent du CIAS, concerter les professionnels
- Animer au fil de l'eau cette réunion et interroger les participants sur leurs besoins et la plus-value de ces réunions au niveau du territoire

CCVA



#### Diffuser et faire connaître le travail réalisé de cartographie des acteurs

- Partage de la cartographie des acteurs
- Valorisation
- Diffusion et actualisation de l'outil

CCVA

## Axe 6 : Renforcer les actions permettant la cohésion sociale et intergénérationnelle des publics

### Modalités

### Pilotage de l'action



#### Impulser, soutenir, valoriser les actions d'animations locales sur le territoire

- État des lieux des actions d'animations locales et identification de besoin éventuel de soutien
- Travail en particulier autour de l'intégration des nouveaux arrivants
- Soutien au tissu associatif

Selon les modalités



#### Développer le lien intergénérationnel entre publics du territoire

- État des lieux et coordination des services et acteurs autour de la dynamique intergénérationnelle
- Renforcement des actions intergénérationnelles entre services et seniors (ex. EAJE, ACM, RPE)

Selon les modalités



#### Valoriser, mobiliser et renforcer les outils locaux et coordonnés de consultation de publics

- Développement des outils de consultation des habitants
- Valorisation de ces outils et mobilisation collective (entre acteurs, collectivités, etc.)
- Partage de la matière dans une logique d'aide à la décision pour les élus et d'aide à l'amélioration continue des services

Selon les modalités

# Synoptique du plan d'action



<b>Axe 1 : Poursuivre et renforcer l'investissement partagé de l'accompagnement des familles et de la parentalité, entre services et collectivités du territoire</b>	Action 1 : Envisager la relance des actions suspendues qui étaient menées par la CCVA dans l'accompagnement de la parentalité
	Action 2 : Poursuivre l'expérimentation menée d'espace écoute parents (EPE)
	Action 3 : Investir certaines thématiques de manière partagée au sein des services petite enfance (RPE, EAJE)
	Action 4 : Mieux faire connaître les enjeux d'accompagnement des familles sur le champ de la parentalité auprès des élus, valoriser les services existants (CCVA, communes) et éventuellement envisager collectivement son renforcement
	Action 5 : Renforcer la collaboration entre CCVA et l'ensemble des communes pour aborder la parentalité dans une logique de parcours
<b>Axe 2 : Poursuivre la réponse aux besoins d'accueil et d'éveil du jeune enfant</b>	Action 6 : Poursuivre et soutenir les actions de communication du RPE pour valoriser ses missions renforcées
	Action 7 : Valoriser les compétences internes et maintenir l'intervention de professionnels ressources pour les équipes dans les EAJE : ex. psychomotricien...
	Action 8 : Poursuivre le soutien des professionnels dans l'accueil et le repérage des besoins spécifiques et situations de handicap
<b>Axe 3 : Faire du soutien au parcours éducatif de l'enfant un objectif partagé entre collectivités</b>	Action 9 : Réfléchir renforcement de l'offre d'accueil
	Action 10 : Renforcer les liens entre coordinateurs autour de l'enfance pour favoriser l'interconnaissance, l'échange de pratiques et autour de projets pédagogiques et fédérateurs – <i>dans le respect des compétences</i>
<b>Axe 4 : Favoriser l'épanouissement et accompagner la montée en autonomie des jeunes de manière coordonnée entre collectivités et partenaires</b>	Action 11 : Accompagner la mise en œuvre continue de l'accueil inclusif – <i>dans le respect des compétences</i>
	Action 12 : Accompagner le renforcement de l'offre jeunesse sur les communes du territoire - <i>dans le respect des compétences communales</i>
	Action 13 : Réfléchir à renforcer la coordination des acteurs jeunesse sur le territoire - <i>dans le respect des compétences communales</i>
<b>Axe 5 : Soutenir les missions menées en faveur de l'accompagnement des publics fragilisés et de l'accès aux droits de l'ensemble des publics</b>	Action 14 : Renforcer l'accès de tous à une offre jeunesse, dans une logique de complémentarité des collectivités et des acteurs - <i>dans le respect des compétences communales</i>
	Action 15 : Clarifier les perspectives communautaires partagées en matière d'action sociale et d'accès aux droits,
	Action 16 : Soutenir et poursuivre l'animation d'une réunion de partenaires des acteurs de l'action sociale sur le territoire
<b>Axe 6 : Renforcer les actions permettant la cohésion sociale et intergénérationnelle des publics</b>	Action 17 : Diffuser et faire connaître le travail réalisé de cartographie des acteurs (par un agent du CIAS) permettant une lisibilité de l'ensemble des acteurs intervenant sur le champ de l'accompagnement social et de l'accès aux droits
	Action 18 : Impulser, soutenir, valoriser les actions d'animations locales sur le territoire
	Action 19 : Développer le lien intergénérationnel entre publics du territoire
	Action 20 : Valoriser, mobiliser et renforcer les outils locaux et coordonnés de consultation de publics



03

# La gouvernance de la CTG

# Modalités de gouvernance de la CTG

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 031-213100662-20231213-ADL2023\_110-AU



## Un comité de pilotage CTG

- Co-animation : Chargé de coopération CTG / CAF
  - Composition : élus communautaires et communaux référents, CAF, direction des services CCVA / communes
- Un objectif de pilotage et arbitrage concernant le plan d'action de la CTG
  - Régularité : annuelle



## Un comité technique CTG

- Co-animation : chargé de coopération / CAF
- Un objectif de suivi global du plan d'action et de préparation des temps forts
- Régularité : 2 fois par an (préparation du séminaire partenarial et du comité de pilotage)

## Animation d'une dynamique partenariale

- 1 session annuelle regroupant l'ensemble des acteurs : format « séminaire partenarial » (services communautaires, communaux, élus, acteurs du territoire, partenaires, habitants)
- Un objectif de suivi du plan d'action avec les services et partenaires

## VOS CONTACTS

**Augustin ROY**

Chef de projet - Bordeaux  
[augustinroy@kpmg.fr](mailto:augustinroy@kpmg.fr)

**kpmg.fr**



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG ADVISORY est l'un des membres français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.